



LE GOUVERNEMENT CONTINUE À MALTRAITER LES AGENTS !

Non content d'avoir baissé le pouvoir d'achat des fonctionnaires durant 20 ans, le nouveau Ministre de la Fonction publique a décidé d'imposer :

3 JOURS DE CARENCE EN CAS D'ARRÊT MALADIE

A minima, perte moyenne de salaire pour un agent de cat C: 194,70 euros

A minima, perte moyenne de salaire pour un agent de cat B: 242,20 euros

A minima, perte moyenne de salaire pour un agent de cat A: 343,40 euros

**ET, AU-DELÀ DU 3ÈME JOUR, LA BAISSSE DE 10%
DE LA RÉMUNÉRATION PAR JOUR D'ARRÊT SUPPLÉMENTAIRE.**

Calculez ce qu'ils veulent vous enlever ! cliquez ici : [un calculateur](#)

Vous n'avez qu'à saisir votre salaire brut (hors supplément familial de traitement et heures supplémentaires si vous en avez).

La CGT base ses calculs sur les éléments posés par le Gouvernement.

Battons-nous pour le retour à 0 jour de carence.

Tous·tes en grève le 5 décembre !